

concerner leurs fonctions, leurs devoirs & les règles qui leur sont prescrites. Nous avons mis en ordre tous ces matériaux, qui étoient épars & comme noyés dans une quantité prodigieuse de volumes; nous y avons joint toutes les observations que nous avons cru rendre l'ouvrage plus utile; & de cette collection digérée avec méthode, nous avons formé le *Traité* que nous offrons au Public.

Ce *Traité* est divisé en autant de titres, qu'il y a d'actes différens, & chaque contrat ou acte est expliqué sous un titre particulier indépendant des autres, dont la réunion formera l'ouvrage complet.

En tête de chaque titre on trouvera, dans des idées générales, un petit *Traité* sur la matière du contrat à rédiger, ensuite les clauses de ce contrat; & sur chacune d'elles, des notions propres à en faire sentir l'effet, le sens & l'étendue, dans l'hypothèse de tous les événemens possibles. C'est donc une récapitulation, ou plutôt une analyse exacte de tout ce qu'un Notaire doit savoir; analyse qui est le fruit d'une lecture immense, & qu'on ne trouve certainement faite dans aucun autre ouvrage que celui que nous proposons.

L'Ouvrage dont il s'agit aura encore d'autres parties, qui en font les suites ou dépendances nécessaires.

1°. Comme la plupart des dispositions des Loix, Ordonnances & Arrêts qui concernent les Notaires, ne pouvoient entrer dans le corps de ce *Traité*, sans le grossir considérablement; & que, d'ailleurs, les y rapporter toutes en entier, c'eût été gêner la méthode de l'ouvrage, en gêner l'ordre, & peut-être y répandre de l'obscurité. On s'est, par ces raisons, contenté d'y faire entrer les dispositions *des Loix trop étendues*, seulement par abrégé; mais on donnera séparément un Recueil, dans lequel on trouvera toutes les Ordonnances qui s'y trouvent citées, afin que, sans être obligé de chercher dans tous les livres d'une nombreuse bibliothèque, qu'on n'a pas toujours, on puisse trouver dans un seul